

# Informations communales



## Avril 2° 2022



### « Cornol Bouge 2022 »

---

Cornol bougera durant le mois de mai 2022 dans le cadre du duel intercommunal Coop de la Suisse Bouge.

C'est ainsi que vous pourrez participer gratuitement à différentes activités ouvertes à tous (habitants de Cornol ou de l'extérieur), organisées en collaboration avec les sociétés que nous remercions chaleureusement et ainsi accumuler des minutes de mouvement pour notre commune selon le programme que vous trouverez sur notre site internet [www.cornol.ch](http://www.cornol.ch) ou sur le site <https://www.duelintercommunalcoop.ch/communes/cornol-12604>.

De plus, nous vous recommandons également de télécharger l'application mobile « Duel intercommunal Coop » pour toutes les activités non-organisées. Vous pouvez vous inscrire en activité individuelle, en groupe, ou créer vos propres duels et inviter vos amis, votre famille, les membres d'une société à y participer et ainsi les motiver à rester en santé.

Quelques exemples : balade, tour à vélo, jogging, tennis, foot, etc...

Rendez-vous pour une randonnée en date du dimanche 1<sup>er</sup> mai 2022 (pas d'inscription préalable). Les parcours sont accessibles à tous selon votre motivation : 5 – 10 - 15km. Petite restauration sur place.

Nous vous invitons également à participer aux nombreuses autres activités qui figurent dans le programme ci-joint et ainsi accumuler des minutes de mouvement pour notre commune.

### Manifestations

---

Le concert de la Fanfare de la Police avec la participation des Cornemuses aura lieu le samedi 30 avril 2022 à 20 h 15 à la halle de gymnastique de Cornol.

### Déclarations d'impôt

---

Nous vous rappelons que le délai de la remise des déclarations d'impôts était fixé au 28 février 2022. Nous remercions les contribuables qui ont respecté cette échéance et nous recommandons aux retardataires de faire le nécessaire pour combler cette lacune. Passé le délai du 30 mai 2022, le service cantonal des Contributions effectuera des rappels qui seront facturés.

### Feux

---

#### En zone bâtie :

Seuls les feux limités de déchets naturels secs et ne produisant que peu de fumée sont acceptables, respectivement légaux. La priorité doit être clairement dévolue à la valorisation organique (compostage).

Aucune autorisation de l'autorité communale pour brûler des rémanents non secs ne se justifie en zone bâtie.

## **Fumée :**

Les notions de « pratiquement pas de fumée » ou « d'émissions non excessives » définies dans la législation peuvent laisser une petite marge d'interprétation. Les cas évidents doivent toutefois être réprimés de manière déterminée (feux couvants, fumée âcre, piquante, feux en période d'inversion thermique).

En cas de non-respect de ces directives, toute personne peut dénoncer la présence d'un feu illicite à l'autorité communale, qui doit intervenir en premier lieu.

Une intervention directe sur le site par la police cantonale ou l'office de l'environnement s'avère possible dans le cadre des actions de terrains.

## **Incinération en plein air**

---

Nous vous rappelons qu'en plein air, l'incinération de déchets naturels provenant des forêts, champs, jardins ou vignes n'est possible qu'en présence de branchages secs n'émettant pratiquement pas de fumée lors de la combustion. Aucune autorisation n'est requise.

L'incinération des déchets naturels est interdite en présence de matériel humide (bois récemment coupé, branches avec feuilles et aiguilles, écorces et herbe mouillée). L'autorité communale peut autoriser, au cas par cas l'incinération de déchets naturels humides lorsqu'il existe un intérêt prépondérant.

## **Mise au concours**

---

Nous vous rappelons que les candidatures pour le poste de « Voyer chef H/F » doivent être adressées au conseil communal avec la mention « Voyer chef » accompagnées des documents usuels **jusqu'au 29 avril 2022**.

À un taux de 100% avec entrée en fonction au 1er juin 2022 ou date à convenir.

Les tâches sont décrites dans le cahier des charges en consultation à l'administration communale ou sur le site internet de la commune [www.cornol.ch](http://www.cornol.ch).

Votre profil : Titulaire d'un CFC d'agent-e d'exploitation ou d'un CFC en relation avec la fonction – Être en possession d'un permis de conduire catégorie B – Elire domicile à Cornol – Aptitude à travailler de manière indépendante et en équipe – Sens des responsabilités – Serviabilité – Bonne communication – Doté d'un esprit méthodique.

Traitement : classe 8 selon échelle des traitements de la RCJU.

Renseignements : Administration communale au 032 462 25 88

## **Vous trouverez également en annexe les places mises au concours pour l'administration communale.**

---

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Cornol, avril 2022

Conseil communal



# « Duel intercommunal Coop - Suisse Bouge 2022 »

## - Cornol Bouge -

Activité	Date et heure	Lieu de rencontre	Description	Contact
Randonnée	01.05.2022 à 9h30	Cabane forestière de Cornol	Randonnée sur des parcours au choix de 5km, 10km ou 15km. Départ individuel (ou de groupe) à partir de 9h30 jusqu'au plus tard 15h. Possibilité de se restaurer sur place. Accessible également en famille.	Borruat Matthieu, 079 600 35 29 matthieu@borruat.me
Initiation au football	04.05.2022 à 17h30	Terrain de foot de Cornol	Initiation au football ouverte à tous les enfants de 5 à 9 ans.	Nusbaume Alain, 078 817 68 56 alain.nusbaume@hotmail.com
Défilé de la Fanfare	07.05.2022 à 15h00	Déplacement dans le village	Défilé et concerts à travers le village à l'occasion de la Fête des Mères.	Gagnat Sylvain, 079 326 60 57 gagnats@gmail.com
Marche	09.05.2022 à 13h45	Ecole primaire	Balade d'environ 7 à 10km. Ouvert et accessible à tous.	Pauli Colette, 032 462 26 84 paulicolette@outlook.com
Initiation au football	11.05.2022 à 17h30	Terrain de foot de Cornol	Initiation au football ouverte à tous les enfants de 5 à 9 ans.	Nusbaume Alain, 078 817 68 56 alain.nusbaume@hotmail.com
Marche réservée à l'école primaire	12.05.2022 à 13h30	Ecole primaire	Balade avec toute l'école primaire. La marche pourrait être reportée au jeudi 19 en fonction de la météo.	Ecole primaire, 032 462 25 54 ep.cornol@edu.jura.ch
Plantation des fleurs dans le village	14.05.2022 à 9h00	Ancien hangar des pompiers près de la déchetterie	Plantation des fleurs dans le village en collaboration avec la société d'embellissement. Ouvert à tous.	Courbat Christophe, 079 251 40 07 christophecourbat@gmail.com
Initiation au football	18.05.2022 à 17h30	Terrain de foot de Cornol	Initiation au football ouverte à tous les enfants de 5 à 9 ans.	Nusbaume Alain, 078 817 68 56 alain.nusbaume@hotmail.com
Parcours VTT	18.05.2022 à 18h15	Ecole primaire	Parcours VTT d'environ 7km ouvert à tous pour tous les niveaux.	Vifian Edouard, 079 318 03 86
Récolte des déchets	20.05.2022 à 17h00	Administration communale	Récolte des déchets sur les bords de chemins, forêts, rivières, etc. Ouvert à tous.	Villard Gilles, 032 462 25 88 info@cornol.ch
Randonnée à vélo	21.05.2022 à 10h00	Ecole primaire	Parcours à vélo d'environ 20km. Ouvert et accessible à tous.	Stächeli Emmanuel, 079 439 24 14 estaecheli@bluewin.ch
Initiation au football	25.05.2022 à 17h30	Terrain de foot de Cornol	Initiation au football ouverte à tous les enfants de 5 à 9 ans.	Nusbaume Alain, 078 817 68 56 alain.nusbaume@hotmail.com
Initiation au tir	28.05.2022 à 13h30	Stand de tir de Cornol	Initiation au tir ouverte à toute personne intéressée. Mise à disposition du matériel.	Gonseth Alain, 078 802 65 02 skoda-man@hotmail.com
Marche	30.05.2022 à 13h45	Ecole primaire	Balade d'environ 7 à 10km. Ouvert et accessible à tous.	Pauli Colette, 032 462 26 84 paulicolette@outlook.com

En prévision d'une retraite anticipée du titulaire, la commune de Cornol met au concours un poste de

### **Secrétaire communal(e)**

**à un taux de 70 – 100%**

**avec entrée en fonction au 12 septembre 2022 ou date à convenir**

(secrétaire du conseil communal et gestion de l'administration générale de la commune – Responsable RH – Responsable des permis de bâtir et des votations – Agent(e) AVS, responsable du site internet)

L'ensemble des tâches sont décrites dans le cahier des charges en consultation à l'administration communale ou sur le site internet de la commune [www.cornol.ch](http://www.cornol.ch)

**Votre profil :** titulaire d'un CFC d'employé(e) de commerce ou d'un titre équivalent – Elire domicile à Cornol – Aptitude à travailler de manière indépendante et en équipe – Sens des responsabilités – Etre motivé(e), serviable et disponible – Bonne communication – Doté(e) d'un esprit méthodique – Maîtrise indispensable des principaux outils informatiques.

**Traitement :** classe 12 de l'échelle des traitements en vigueur dans le canton du Jura.

**Renseignements :** administration communale 032 462 25 88.

Les candidatures doivent être adressées au conseil communal de Cornol avec la mention « secrétaire communal(e) », accompagnées des documents usuels jusqu'au 13 mai 2022.

En prévision d'une réorganisation de l'administration communale, la commune de Cornol met au concours un poste d'

### **Agent(e) administratif(ve)**

**à un taux de 70 – 80%**

**avec entrée en fonction au 12 septembre 2022 ou date à convenir**

(responsable des registres des habitants et des étrangers, des chiens, des bâtiments et des valeurs officielles, diverses tâches administratives, collaboration avec le teneur des registres d'impôts, établissement de diverses statistiques)

L'ensemble des tâches sont décrites dans le cahier des charges en consultation à l'administration communale ou sur le site internet de la commune [www.cornol.ch](http://www.cornol.ch)

**Votre profil :** titulaire d'un CFC d'employé(e) de commerce ou d'un titre équivalent – Elire domicile à Cornol – Aptitude à travailler de manière indépendante et en équipe – Sens des responsabilités – Etre motivé(e), serviable et disponible – Bonne communication – Doté(e) d'un esprit méthodique – Maîtrise indispensables des principaux outils informatiques.

**Traitement :** classe 9 de l'échelle des traitements en vigueur dans le canton du Jura.

**Renseignements :** administration communale 032 462 22 88.

Les candidatures doivent être adressées au conseil communal de Cornol avec la mention « agent(e) administratif(ve) », accompagnées des documents usuels jusqu'au 13 mai 2022.